

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

3rd Session

Recommendation 25 (1996)¹ on “Unemployment/employment: new activities and occupations”

The Congress,

Recalling

1. the positions adopted against unemployment by the Conference (CLRAE) (especially Resolutions 145 (1983), 178 (1986) and the results of the Stockholm Seminar (1993), Resolution 243 (1993) on citizenship and extreme poverty: the Charleroi Declaration, Resolution 244 (1993) on the right to housing and its implementation by local and regional authorities and Resolution 237 (1992) on the Charter on the participation of young people in municipal and regional Life ;
2. Recommendation R (94) 2 of the Committee of Ministers to member states on the development of small and medium-sized enterprises.

Having taken note of

1. the opening for signature on 3 May 1996 of the revised European Social Charter (RESC);
2. the conclusions of the World Summit on Social Development (Copenhagen, 11 and 12 March 1995) and of Habitat II (Istanbul, 2-13 June 1996);
3. the results of the G7 conference on employment (Lille, 2 April 1996);
4. the proposals put forward by the institutions of the European Union (communication of the Commission on a European strategy for encouraging local development and employment initiatives – 13 June 1995, Opinion of the Economic and Social Committee on local development initiatives

1. An indicative vote was taken on this text on 4 July 1996. The text was adopted by the Standing Committee of the Congress on 5 July 1996 (see doc. CG(3)5 rev., draft Recommendation presented by Mrs P. Dini, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

3^e Session

Recommandation 25 (1996)¹ sur «Chômage/emploi : activités et professions nouvelles»

Le Congrès,

Rappelant,

1. les prises de position de la Conférence (CPLRE) pour lutter contre le chômage (notamment les Résolutions 145 (1983), 178 (1986) et les résultats du séminaire de Stockholm, (1993) ainsi que la Résolution 243 (1993) sur la Citoyenneté et la grande pauvreté : la Déclaration de Charleroi, la Résolution 244 (1993) sur le droit au logement et les conditions de sa mise en oeuvre par les autorités locales et régionales et la Résolution 237 (1992) sur la Charte de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale ;
2. la Recommandation R (94) 2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le développement des petites et moyennes entreprises.

Ayant pris connaissance

1. de l'ouverture à la signature le 3 mai 1996 de la Charte sociale européenne révisée (CSER) ;
2. des Conclusions du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 11-12 mars 1995) et de Habitat II (Istanbul, 2-13 juin 1996) ;
3. des résultats de la conférence du G7 sur l'emploi (Lille, 2 avril 1996) ;
4. des propositions formulées par des institutions de l'Union Européenne (communication de la Commission sur une stratégie européenne d'encouragement aux initiatives locales de développement et d'emploi (13 juin 1995), Avis du Comité économique et social sur les initiatives locales

1. Texte voté à titre indicatif le 4 juillet 1996 par le Congrès et adopté par la Commission Permanente le 5 juillet 1996 (voir Doc. CG (3) 5 révisé, projet de Recommandation présenté par Mme P. Dini, Rapporteur)

and regional policy – 25 October 1995, and Conclusions of the European Council in Florence – 21/22 June 1996);

5. the ideas adopted in the Conclusions of the International Conference on "Unemployment/Employment: New Activities and Occupations – Issues and Prospects for the Local Dimension", organised by the CLRAE in co-operation with the Regional Council of Tuscany (Florence, 9 and 10 May 1996)¹;

Notes that

1. all the countries of Europe have entered a period of far-reaching change to economic structures (new technologies, manufacturing processes, globalisation ...);

2. the countries of central and eastern Europe are handicapped both by the transition to a market economy and by the new industrial revolution;

3. this situation upsets all of society's traditional reference points, entails a growing risk of social divisions and calls into question not only the status of individuals' work and activities, but also the meaning of human life itself;

4. the persistence, or even worsening, of unemployment, in almost every country of Europe, affects young people and less skilled workers more harshly;

5. individuals', families' and population groups' already insecure living conditions are consequently worsening;

Emphasises

1. that this development and its consequences flagrantly contradict the principles laid down in constitutions and fundamental international texts and ultimately jeopardise not only our freedoms, but also our democracies and the future of the

1. The Conclusions are appended to CLRAE Resolution 40 (1996). The following regions and towns provided rapporteurs to take part in the conference: Tuscany (Italy), Test Valley (United Kingdom), Dorsten (North Rhine-Westphalia, Germany), Arraiolo-Alentejo (Portugal), Wallonia and Charleroi (Belgium), Nowy Sacz (and South-East Poland), Budapest (Hungary), Helsinki (Finland) and Vienna (Austria). Representatives of the following organisations also attended: European Trade Union Confederation (Brussels), European Young Christian Workers (EYCW) (Brussels), the research institute of the International Movement ATD Fourth World (Brussels), International Association of Neighbourhoods in Difficulty (Brussels), International Federation of Culture and Community Centres (Strasbourg), European Association of Régies de Quartier (Strasbourg) and European Federation of National Organizations Working with the Homeless (Brussels).

de développement et la politique régionale (25 octobre 1995) et Conclusions du Conseil européen de Florence (21-22 juin 1996));

5. des orientations adoptées dans les Conclusions de la conférence internationale sur «Chômage/Emploi: activités et professions nouvelles – enjeux et perspectives de la dimension locale», organisée par le CPLRE en coopération avec le Conseil Régional de Toscane (Florence, 9-10 mai 1996)¹;

Constate

1. que tous les pays européens sont entrés dans une période de transformations profondes des structures économiques (nouvelles technologies, procédés de fabrication, mondialisation...);

2. que les pays de l'Europe centrale et orientale cumulent les handicaps de la transition vers l'économie de marché, avec ceux résultant de la nouvelle révolution industrielle;

3. que cette situation bouleverse tous les repères sociaux traditionnels, constitue un risque croissant de division sociale et met en cause avec le statut du travail et de l'activité des individus, la signification même de l'existence humaine ;

4. dans presque tous les pays européens, une persistance, sinon une aggravation du chômage qui frappe plus cruellement les jeunes et les travailleurs les moins qualifiés;

5. une aggravation conséquente des conditions de vie déjà précaires de personnes, familles, groupes de population ;

Souligne

1. que cette évolution et ses conséquences sont en contradiction flagrante avec les principes contenus dans les Chartes constitutionnelles et les Textes fondamentaux internationaux et mettent en danger, à terme, avec nos libertés, nos démocraties et

1. Les Conclusions sont annexées à la Résolution 40 (1996) du CPLRE. A la conférence ont participé, en qualité de rapporteurs, les régions et villes suivantes: Toscane (Italie), Vallée du Test (Royaume-uni), Dorsten (Rhénanie-Westphalie du Nord, Allemagne), Arraiolo-Alentejo (Portugal), Wallonie et Charleroi (Belgique), Nowy Sacz (et Sud-Est de la Pologne), Budapest (Hongrie), Helsinki (Finlande), Vienne (Autriche). Ont également participé les représentants des organisations suivantes: Confédération européenne des syndicats (Bruxelles), JOC Européenne (Bruxelles), Institut de Recherche du Mouvement International ATD Quart Monde (Bruxelles), Association internationale des quartiers en crise (Bruxelles), Fédération Internationale des centres culturels et communautaires (Strasbourg), Association européenne des régies de quartier (Strasbourg), Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri (Bruxelles).

younger generations;

2. that the efforts made by states and the experiments conducted here and there, while they are praiseworthy and useful, are still not commensurate with the size of the problem;
3. the relevance and validity of the approach suggested by the CLRAE in recent texts, such as Resolution 243 (1993) on Citizenship and Extreme Poverty, Resolution 244 (1993) on the Right to Housing and its Implementation by Local and Regional Authorities and the Conclusions of the Conference on Health and Citizenship – Access to Health Care for Europe's Poorest (Strasbourg, 8 and 9 February 1996);
4. the significance of the ideas put forward by the Florence Conference, which place the emphasis on the link between solidarity and the future of human activities.

Convinced that

1. a lack of prospects generates fear of the future, which in turn gives rise to collective insecurity;
2. the future of human activity in all its forms must therefore be the central concern of both government authorities, whatever their level of powers, and society as a whole;
3. solidarity is the only antidote to the uncertainties of the future and must therefore be both preserved, through measures ensuring that it continues, and developed to secure a peaceful transition amongst the changes resulting from the new industrial revolution;
4. for as long as human activity is not freed from its constraints, social problems will worsen;
5. this removal of constraints to clear the ground for younger generations requires far-reaching economic, social and political reforms which cannot be fully implemented without the responsible and mutually supportive action of as many citizens as possible, from the lowest tiers of government to the regions, the states and Europe.

Recommends that

I. The authorities of Council of Europe member states:

take into consideration the ideas contained in the Conclusions adopted at the end of the

l'avenir des jeunes générations;

2. que les efforts accomplis par les Etats, les expériences tentées ici et là quoique louables et utiles, ne sont cependant pas adéquats à l'ampleur du problème;
3. l'actualité et la validité de l'approche proposée par la CPLRE dans des textes récents, tels que la Résolution 243 (1993) sur la citoyenneté et la grande pauvreté, la Résolution 244 (1993) sur le droit au logement et les conditions de sa mise en oeuvre par les autorités locales et régionales ainsi que les Conclusions de la conférence sur "Santé et citoyenneté – l'accès aux soins des plus démunis en Europe" (Strasbourg, 8-9 février 1996);
4. l'intérêt des orientations proposées par la Conférence de Florence qui mettent l'accent sur le lien entre la solidarité et l'avenir de l'activité humaine.

Convaincu

1. que l'absence de perspectives secrète la peur de l'avenir et celle-ci génère l'insécurité collective;
2. que l'avenir de l'activité humaine sous toutes ses formes doit par conséquent être au centre de l'attention à la fois des pouvoirs publics, quelque soit leur niveau de compétences et de la société toute entière;
3. que la solidarité est le seul remède contre les incertitudes de l'avenir et qu'elle doit par conséquent être sauvegardée par des mesures qui garantissent la continuité dans le temps et développée, pour assurer une transition pacifique au milieu des changements induits par la nouvelle révolution industrielle;
4. qu'aussi longtemps que l'activité humaine ne se sera pas libérée des obstacles qui l'entraînent, les problèmes sociaux iront en s'aggravant;
5. que cette libération qui doit ouvrir l'espace aux nouvelles générations, exige des réformes profondes de nature économique, sociale et politique qui ne pourront être menées à bien sans l'action responsable et solidaire du plus grand nombre de citoyens, des plus petites circonscriptions territoriales aux régions, aux Etats et à l'Europe.

Recommande

I. Aux autorités des Etats membres du Conseil de l'Europe :

de prendre en considération les orientations contenues dans les Conclusions adoptées à l'issue

Florence Conference (appended to CLRAE Resolution 40 (1996), with a view to :

1. safeguarding and developing solidarity in Europe, in order to prevent society from irredeemably splitting into rich and poor, into those who are comfortably secure and those who have been abandoned by the wayside, and more particularly with a view to :
 - recognising the vital need radically to rethink the meaning of human activity and its forms of expression ;
 - signing and/or ratifying the revised European Social Charter ;
 - demanding that solidarity (social cohesion, full employment) be included in the objectives accompanied by binding criteria to be adopted by the Intergovernmental Conference which is revising the Maastricht Treaty ;
2. ensuring continuity, while managing the transition to the future of human activity in a different way, and more particularly with a view to :
 - ensuring that the measures taken to support employment (reduction of the cost of labour, flexibility, wage moderation, reorganisation of working hours ...) do not result in greater vulnerability of the most modest workers and households ;
 - ensuring that the measures taken to support employment (reduction of the cost of first, better investigation, and then better utilisation, of the potential of small and medium-sized enterprises (SME) and other sectors (traditional trades, agri-tourism, cultural assets, environmental protection and, in particular, access to housing) ;
 - focusing with greater attention and consistency on helping the unemployed and young people in difficulty ;
 - making sure that the new information and communication technologies really open up to as many people as possible, and to all young people, the new information and learning society : this requires, *inter alia*, a clear view of future technological infrastructures and the trying out of socially useful applications ;
 - adapting vocational training arrangements in the light of the new situation ;
 - embarking on reforms with a view to a redistribution of employment and income ;
3. removing the obstacles currently preventing the younger generations from helping to renew our world, which requires :

de la Conférence de Florence (annexées à la Résolution 40 (1996) du CPLRE), en vue :

1. de sauvegarder et développer la solidarité en Europe, afin d'éviter que la société ne se divise irrémédiablement entre riches et pauvres, entre ceux qui sont confortablement en sécurité et ceux qui sont abandonnés le long du chemin, et notamment :
 - de reconnaître l'absolue nécessité de repenser radicalement la signification de l'activité humaine et ses formes d'expression ;
 - de signer et/ou ratifier la Charte sociale européenne révisée ;
 - d'exiger l'intégration de la solidarité (cohésion sociale, pleine activité pour tous), parmi les objectifs assortis de critères contraignants à retenir par la Conférence intergouvernementale qui révise le Traité de Maastricht ;
2. d'assurer la continuité avec le passé, tout en gérant autrement la transition vers l'avenir de l'activité humaine et notamment :
 - de veiller à ce que toutes les mesures prises pour soutenir l'emploi (diminution du coût du travail, flexibilité, modération salariale, aménagement du temps de travail...), n'aboutissent pas à fragiliser davantage les travailleurs et les ménages les plus modestes ;
 - de mieux explorer d'abord et mieux exploiter ensuite les potentialités offertes par les petites et moyennes entreprises (PME) et d'autres secteurs (les métiers traditionnels, l'agritourisme, les biens culturels, la protection de l'environnement et, surtout, l'accès au logement) ;
 - de se concentrer avec davantage d'attention et de cohérence sur l'aide aux chômeurs et aux jeunes en difficulté ;
 - de faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvrent véritablement au plus grand nombre et à tous les jeunes la nouvelle société d'information et d'apprentissage : ceci exige, entre autre, une vision claire des infrastructures technologiques de l'avenir et l'expérimentation d'applications socialement utiles ;
 - d'adapter les structures de formation professionnelle à la nouvelle situation ;
 - d'engager des réformes en vue de la redistribution de l'emploi et du revenu ;
3. d'abattre les obstacles qui empêchent actuellement aux nouvelles générations de contribuer au renouvellement de notre monde, ce qui nécessite

- a restructuring of education and training systems, a strengthening of the foundations, relentless efforts to prevent pupils from failing or from dropping out of the system;
 - the introduction of a policy of multilingualism from infancy;
4. recognising the new activities outside the traditional framework of work/employment (creation of a new sector of activities, consequent reform of labour legislation, definition of collective tasks to be carried out to meet hidden needs on the basis of the potential of unused human resources);
5. recognising that the action taken even by the lowest tiers of government to develop human activity is vital to the promotion of citizenship, and therefore removing every obstacle preventing local and regional authorities from exercising their responsibilities, thus enabling them to take action to ensure that the principles contained in the European Charter of Local Self-Government are fully applied;

II. That the European Union:

1. ensure that criteria relating to the maintenance and development of solidarity are added to the European Union's current "convergence criteria";
2. continue to give thought to the advisability and possibility of acceding itself to the European Convention on Human Rights and the revised European Social Charter (RESC);
3. in any case consider a Union strategy for implementation of the RESC;
4. in close collaboration with the Council of Europe, start a process of scrutinising the meaning of human activity and its forms of expression on the eve of the 21st century, as well as the consequences of the new situation for the economic, social and political organisation of Europe;
5. see to it that local and regional authorities take part in the European Confidence Pact for Employment, in particular by affording all of them a real opportunity to participate on an equal footing in pilot projects under the «territorial and local employment pacts» adopted by the European Council in Florence on 22 June 1996;
6. set up a special programme along the same lines for European States who wish to join the European Union;

- une restructuration des systèmes éducatifs et de formation, un renforcement du socle de base, la lutte sans merci contre les échecs scolaires et les abandons prématurés;
- l'introduction d'une politique plurilinguistique dès la petite enfance;

4. de reconnaître les nouvelles activités qui sortent de cadre traditionnel de l'emploi/travail (création d'un nouveau secteur d'activités, réforme conséquente du Droit du Travail, définition de fonctions collectives à remplir pour satisfaire des besoins cachés à partir des potentialités des ressources humaines non utilisées);
5. de reconnaître que l'action déployée jusqu'aux plus petites circonscriptions territoriales pour le développement de l'activité humaine est fondamentale pour la promotion de la citoyenneté et de lever, par conséquent, tous les obstacles qui empêchent les pouvoirs locaux et régionaux d'exercer leurs responsabilités, en leur permettant ainsi d'agir pour donner pleine application aux principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale;

II. A l'Union européenne:

1. de veiller à ce que les «critères de convergence» actuels au sein de l'Union européenne soient complétés avec ceux qui ont trait au maintien et au développement de la solidarité;
2. de continuer à examiner l'opportunité et la possibilité d'adhérer en tant que telle à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la Charte sociale européenne révisée (CSER);
3. d'envisager de toute façon une stratégie de mise en oeuvre de la CSER propre à l'Union;
4. d'entamer, en liaison étroite avec le Conseil de l'Europe, une réflexion profonde sur la signification de l'activité humaine et ses formes de manifestation à l'aube du XXI^e siècle ainsi que sur les conséquences de la nouvelle situation pour l'organisation économique, sociale et politique de notre continent;
5. de faire participer les collectivités locales et régionales au Pacte européen de confiance pour l'emploi, en donnant notamment à toutes une réelle possibilité de participer sur un pied d'égalité aux projets pilotes concernant les «pactes territoriaux et locaux pour l'emploi» adoptés par le Conseil européen à Florence le 22 juin 1996;
6. d'établir pour les pays européens candidats à l'Union européenne un programme spécial basé sur les mêmes modalités;

III. The Committee of the Regions of the European Union:

1. bear in mind the present Recommendation and the ideas contained in the Conclusions of the Florence Conference when, in the near future, it considers the Commission of the Union's strategy for implementation of the "territorial and local employment pacts";
2. subsequently consider, in conjunction with the CLRAE, any helpful action or initiative in this field;

IV. The Parliamentary Assembly of the Council of Europe:

ensure that all member states' policies to uphold and promote solidarity have a high European profile, so that the debate about employment, work and the future of human activity becomes genuinely European, with the involvement of the European Parliament and the CLRAE;

V. The Committee of Ministers of the Council of Europe:

1. transform the RESC into a genuine pan-European instrument for preserving and promoting solidarity;
2. consider starting a major multidisciplinary co-operative project, involving all the relevant Steering Committees, including the CDCC, CDPO, CDEM, CDPS, CDEJ, Steering Committee for Equality between Women and Men and CDSS, with a view to a systematic investigation of the new policies to be pursued in the various fields in order to meet the challenges arising in relation to the future of human activities;
3. initially devise a genuine European policy of multilingualism from infancy, based upon reciprocity between states and designed to employ growing numbers of qualified young people throughout Europe, and instruct experts to quantify the hundreds of thousands of jobs which might be created each year and the effects on new activities and occupations, on the economy and on European society;
4. similarly promote a housing policy aimed at the poorly housed and homeless of the countries of Europe – ensuring that the unemployed among them receive training – through access to a home of their own, with a view to their finding a new place in the economy and in society;

III. Au Comité des Régions de l'Union Européenne:

1. de garder à l'esprit la présente Recommandation ainsi que les orientations contenues dans les conclusions de la Conférence de Florence, lors de son prochain examen de la stratégie de la Commission de l'Union pour la mise en oeuvre des «pactes territoriaux et locaux pour l'emploi»;
2. d'envisager par la suite, en liaison avec le CPLRE, toute action ou initiative utiles dans ce domaine;

IV. A l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

d'assurer la visibilité au niveau européen des politiques menées par les différents Etats membres pour défendre et promouvoir la solidarité, afin d'europeaniser véritablement le débat sur l'emploi, le travail et l'avenir de l'activité humaine, en y associant le Parlement européen et le CPLRE;

V. Au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

1. de transformer la CSER en un véritable instrument pan-européen de sauvegarde et de promotion de la solidarité;
2. d'envisager le lancement d'un grand projet multidisciplinaire de coopération, auquel seraient associés tous les Comités Directeurs compétents et notamment les CDCC, CDPO, CDEM, CDPS, CDEJ, Comité Directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, CDSS, ayant pour but l'exploration systématique de nouvelles politiques à mener dans les différents domaines, afin de répondre aux défis concernant l'avenir des activités humaines;
3. de concevoir, pour commencer, une véritable politique plurilinguistique européenne dès la première enfance, envisagée sur une base de réciprocité interétatique et destinée à employer des masses croissantes des jeunes diplômés partout en Europe et charger des experts de chiffrer les centaines de milliers d'emplois qui pourraient être dégagés annuellement ainsi que les retombées pour les activités et professions nouvelles, l'économie et la société européenne;
4. de promouvoir, de même, une politique du logement visant les mal-logés et les sans-abri dans les différents pays européens, tout en leur assurant lorsqu'ils sont chômeurs une formation, par le biais de l'accès à leur propre logement, en vue de leur réinsertion dans l'économie et la société;

5. ask an ad hoc group of experts to provide it with a clear view of future technological infrastructures and with suggestions for socially useful applications, so that the new information and learning society is opened up to all young people.

5. de demander à un groupe d'experts ad hoc de lui fournir une vision claire des infrastructures technologiques de l'avenir, ainsi que des suggestions visant des applications socialement utiles, de façon à ouvrir à tous les jeunes la nouvelle société d'information et d'apprentissage.